

FICHE ARRIVÉE-DÉPART D'UN ENFANT

DOCUMENT À RETOURNER DANS LES 8 JOURS QUI SUIVENT L'ARRIVÉE OU LE DÉPART DE L'ENFANT AU :

Département de la Loire - Territoire de développement social de Roanne

Service Assistants maternels

31-33 rue Alexandre Raffin

42328 Roanne Cedex

04 77 23 24 17

secretariatassmat.roanne@loire.fr

Assistant maternel

Nom et Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Si vous avez vous-même un ou plusieurs enfants de moins de trois ans, précisez la ou les date(s) de naissance :

/ / / /

Enfant (une seule fiche par enfant)

Arrivée le :

Départ le :

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Nom et prénom du père :

Adresse :

Téléphone :

Nom et prénom de la mère :

Adresse :

Téléphone :

L'enfant nécessite-t-il une prise en charge particulière ?

Oui

Non

Tableau à compléter lors de l'arrivée de l'enfant - Si horaire irrégulier joindre le planning

| JOURS | HORAIRES |
|----------|----------|
| Lundi | |
| Mardi | |
| Mercredi | |
| Jeudi | |
| Vendredi | |
| Samedi | |
| Dimanche | |

Date :

Signature :



FICHE ARRIVÉE-DÉPART D'UN ENFANT

FICHE RELAIS

DOCUMENT À RETOURNER
AU RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DE VOTRE SECTEUR

Assistant maternel

Nom et Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Enfant (une seule fiche par enfant)

Arrivée le : Départ le :

| ENFANT | PARENTS |
|--|---|
| Nom et prénom : Date de naissance : | Nom et prénom du père : Nom et prénom de la mère : Adresse : Téléphone : |
| | |

Disponibilité

- Je ne suis actuellement pas disponible pour accueillir un enfant.
 Je suis actuellement disponible pour accueillir enfants.
 Je serai disponible à compter du

Les disponibilités de mon agrément délivré par le Département sont :

- À la journée (6h - 21h)
 À la journée mais avec restriction d'âge ou autre - Préciser :
 En périscolaire (enfant scolarisé toute la journée)
 En horaire particulier (nuit 21h - 6h / dimanche)

J'accepte les accueils

- En horaire atypique (sont considérés comme atypiques, les horaires avant 7h et après 20h ou le week-end).
 En temps partiel En périscolaire.
 En urgence (sont considérées comme urgentes les demandes correspondant à des besoins non prévisibles qui nécessitent une réponse rapide, maximum une semaine).
 Accueil en dépannage (rayer les mentions inutiles) : accueil sur une période courte, en remplacement de l'assistant maternel habituel, arrêt maladie, formation.
 Accueil d'un enfant en situation de handicap ou porteur de maladie chronique.
 - Écoles desservies :
 - Autres informations :

Date :

Signature :